

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
PAROISSE DE SAINTE-APOLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Caroline Dancause, greffière-trésorière

QUE :

Lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, les membres du conseil ont adopté le calendrier suivant pour la tenue des séances ordinaires pour l'année 2023.

Les séances ordinaires se tiendront les lundis, et le mardi suivants et débuterons à 19 heures 30.

Lundi 9 janvier	Lundi 6 février
Lundi 6 Mars	Lundi 3 avril
Lundi 1er mai	Lundi 5 juin
Lundi 3 juillet	Lundi 7 août
Mardi 5 septembre	Lundi 2 octobre
Lundi 6 novembre	Lundi 4 décembre

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 20^e jour de décembre 2022.



Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Caroline Dancause, greffière-trésorière, de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 15 et 16 heures, le 20^e jour de décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour de décembre 2022.



Greffière-trésorière